

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 43 (1951)
Heft: 12

Artikel: La condition ouvrière en Afrique du Nord
Autor: Bringolf, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

long développement n'est sans doute pas inutile. C'est pourquoi il convient de suivre avec vigilance — et inquiétude — l'évolution d'une situation très fluide. Les élections n'y résolvent rien. Elles ne traduisent pas la gravité de plus en plus aiguë des problèmes posés. La solution est maintenant hors du Parlement. Elle dépend des syndicalistes.

La condition ouvrière en Afrique du Nord

Par R. Bringolf, secrétaire de la Chambre vaudoise du travail

Préambule

La Confédération internationale des syndicats libres (C. I. S. L.) prend sa tâche très au sérieux et met tout en œuvre pour se rendre tout d'abord compte de la situation des salariés des différents continents et ensuite pour envisager les moyens propres à élever le niveau économique et social des masses populaires. Par ces moyens, la C. I. S. L. entend assurer la paix, la liberté et le pain à tout être humain, à tous les peuples de la terre. C'est une œuvre de longue haleine qui est entreprise, c'est presque un travail de titan, mais avec méthode, persévérance et courage l'action est en cours et, si l'évolution des événements le permet, on en verra bientôt les premiers résultats.

Pour réaliser pleinement la situation réelle des peuples de la terre, la C. I. S. L. envoie des commissions d'enquête et d'information dans différents pays ou régions du globe et la documentation ainsi recueillie sur place permet à notre internationale syndicale de prendre les mesures les plus urgentes pour ne pas rester uniquement sur le plan théorique, mais pour passer à l'action.

C'est ainsi qu'une délégation, composée de Irving Brown (A.F.L.), Marcel Babau (C. G. T.-F. O.), Richard Bringolf (U. S. S.) et d'un secrétaire, Pierre Liniger (fonctionnaire de la C.I.S.L. à Bruxelles), fut chargée d'une enquête dans les pays de l'Afrique du Nord: Tunisie, Algérie et Maroc. Les objectifs de la C.I.S.L. dans cette partie de l'Afrique sont:

- 1° Renforcer le syndicalisme libre des travailleurs de l'industrie, des services publics, du commerce et de l'agriculture.
- 2° Contribuer à l'affiliation directe des syndicats libres à la C.I.S.L.
- 3° Eliminer l'influence communiste dans les syndicats.
- 4° Réclamer des mesures tendant à améliorer le standard de vie.

L'ensemble des buts de la délégation était donc de rechercher quels étaient les meilleurs moyens permettant d'arriver aux objectifs cités. Cela comportait une étude soigneuse des facteurs suivants:

- a) l'importance relative, en chiffres et en influence effective, des différents groupes syndicaux par pays et par secteur industriel;
- b) les sources de la force et de la faiblesse des divers groupes, y compris la question du travail d'organisation, de la propagande, etc., et dans certains cas le degré de dépendance des organisations syndicales métropolitaines et l'aide reçue;
- c) le programme et la politique des syndicats;
- d) le rôle des mouvements nationalistes dans les syndicats;
- e) les relations entre les mouvements nationalistes et la C. G. T. et la C. G. T.-F. O.;
- f) l'attitude des mouvements nationalistes envers la C. I. S. L.;
- g) les difficultés rencontrées par le mouvement syndical dans l'organisation syndicale, y compris l'organisation des travailleurs agricoles, les relations avec les employeurs indigènes et étrangers, la formation de cadres syndicaux, etc.;
- h) le développement et l'application de la législation du travail;
- i) les conditions économiques et sociales des travailleurs.

Par ce qui précède, on peut donc constater le sérieux réclamé à l'étude qui incombait à la délégation. Cela explique aussi pourquoi les enquêteurs peuvent prétendre connaître assez bien la situation faite aux travailleurs de cette partie du continent noir. Durant trois pleines semaines, les membres de la délégation ont ouvert tout grands leurs yeux, écouté très attentivement et eu d'innombrables contacts tant avec des éléments européens syndiqués ou non, qu'avec les milieux indigènes.

Considérations générales

Contrairement à ce qu'on croit communément, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc ne forment pas un tout, mais constituent des entités bien différentes. Alors que la Tunisie est un Etat protégé par la France, placé sous la souveraineté du bey de Tunis depuis les traités franco-tunisiens du Bardo (1881) et de La Marsa (1883), l'Algérie forme trois départements français (Constantine, Alger, Oran) dotés de la personnalité civile, de l'autonomie financière et d'une organisation législative particulière. La métropole y est représentée par un gouverneur général, assisté d'un Conseil de gouvernement formé de six conseillers. Le statut du Maroc est issu du traité de Fez (1912) signé par le sultan du Maroc et les grandes puissances. Le protectorat établi par la France ne s'étend pas à l'ensemble de l'Empire chérifien, puisque la ville de Tanger et sa zone immédiate sont administrées par une représentation des grandes puissances et que la zone du Rif a été remise par la France à l'Espagne. Tant

en Tunisie qu'au Maroc, l'essentiel des pouvoirs sont détenus par le représentant de la France, le résident général. Au point de vue ethnique, l'Afrique du Nord ne présente pas une similitude totale entre ses composants. On peut admettre que la grande majorité de la population est composée d'Arabes, installés en Afrique du Nord après les invasions arabes, et de Berbères qui sont les véritables autochtones. Ceux-ci sont en majorité au Maroc et en minorité en Algérie et en Tunisie. Cependant, tous sont unis par un lien très puissant et vivant, l'Islam. Un autre élément indigène est formé par les Israélites et leur statut est celui des Français en Algérie et celui des indigènes au Maroc et en Tunisie. Quant aux Européens, leur répartition est inégale, plus forte en Algérie que dans les deux autres pays. Si les Français constituent les trois quarts de l'élément européen, il ne faut pas oublier que nombreux sont les Espagnols au Maroc et en Algérie, surtout dans la région d'Oran, et qu'un certain nombre de Maltais habitent l'Algérie et la Tunisie, sans compter un nombre important d'Italiens dans ce dernier pays. Tout ceci ajouté aux ressources différentes des trois entités, bien qu'elles apparaissent être essentiellement agricoles, explique pourquoi les conclusions de la délégation ne furent pas identiques pour chacune d'elles.

Tunisie

Partis de Bruxelles le 18 novembre 1950, les délégués arrivaient le lendemain à Tunis et prenaient contact avec les représentants de la C.G.T.-F.O. et de l'Union générale tunisienne du travail (U.G.T.T.) qui groupe essentiellement des Tunisiens. Pendant une semaine, la délégation entendit de nombreux travailleurs affiliés à ces deux centrales et visita notamment les villes de Tunis, Sousse et Sfax, qui est le grand centre industriel du pays, et le village d'Enfidaville où sévissait une grève d'ouvriers agricoles et qui connut le jour du passage des envoyés de la C.I.S.L. un événement sanglant. La gendarmerie tira sur les grévistes, tuant cinq personnes, en blessant plus ou moins grièvement plus de cinquante et arrêtant quelque cent soixante indigènes. Des entretiens eurent également lieu avec le résident général de France, son chef de cabinet et des journalistes français et indigènes.

La Tunisie est essentiellement un pays de grandes exploitations agricoles et de vastes domaines dépassant 10 000 hectares sont presque tous propriétés de sociétés françaises. On y cultive surtout le blé, l'orge, le lin, les olives, les dattes, les amandes, les grenades et la vigne. L'élevage y est moins développé. Il est difficile d'établir exactement le nombre des personnes occupées dans l'agriculture, surtout celui des ouvriers agricoles qui sont souvent aidés par leurs femmes et leurs enfants alors qu'ils sont seuls à toucher un salaire. Cependant on peut estimer à un demi-million au moins le nombre

de personnes occupées dans l'agriculture, la grande majorité constituée par des ouvriers agricoles. Nombre de ceux-ci sont semi-nomades et changent souvent de domaines. La plupart des petits agriculteurs travaillent avec des instruments aratoires rudimentaires. Les charrues, avec leur soc en bois, sont en tout point semblables à celles employées il y a 2000 ans.

L'ouvrier agricole loge souvent dans des gourbis de terre sèche construits sur le domaine et cette situation est un moyen puissant de domination car, renvoyé, l'ouvrier doit quelque fois marcher des jours avant de se trouver sur une terre où il ne dépend plus de son ancien employeur. Le salaire est payé en argent et sur les domaines propriétés des Tunisiens il est complété, nous a-t-on dit, par des cadeaux en nature lors d'un mariage, d'une fête quelconque. Le salaire en espèce est très faible puisque le domaine d'Enfidaville (superficie 50 000 ha.), réputé pour être celui qui paye le mieux son personnel, versait 190 fr. français par jour, sans allocations familiales, à chacun de ses ouvriers agricoles. La nourriture est des plus frugales et ne parlons pas des vêtements qui sont souvent des loques dans lesquelles l'indigène réussit à avoir un air très digne.

Dans l'industrie et le commerce on compte une centaine de milliers de travailleurs, la plupart des Tunisiens, alors que les mines de phosphates, de fer, de cuivre, de zinc, sises dans le sud, occupent quelque 14 000 ouvriers, surtout indigènes. L'Etat et les régies (chemins de fer, postes, tabac, etc.) comptent, selon les chiffres qui nous ont été donnés, environ 50 000 fonctionnaires, employés. Les salaires versés à tous ces travailleurs sont généralement équivalents à ceux payés aux salariés européens. Mais dans l'ensemble le standard de vie est bas et misérable, surtout que le coût de la vie ne cesse d'augmenter.

Cette situation pousse les syndicats à déployer une intense activité. La plus forte organisation est sans contestation possible l'U. G. T. T. qui groupe quelque 80 000 adhérents, presque tous Tunisiens musulmans. Elle est conduite par un militant connu Ferhat Hached, qui a fait son apprentissage dans la C. G. T. Cette organisation, créée en 1946 (le droit syndical n'est reconnu que depuis 1932), a certainement des rapports étroits avec le mouvement nationaliste du Néo-Destour conduit par l'avocat Habib Bourguiba qui veut la libération totale de la Tunisie, aspiration qui est aussi celle de l'U. G. T. T. Cette centrale, éprouvant le besoin de s'appuyer sur le mouvement syndical mondial, sollicita en 1946 son adhésion à la F. S. M., adhésion qui devint effective en janvier 1949, au moment où s'amorçait le mouvement de division. L'U. G. T. T. participa au congrès de la F. S. M. à Milan, en 1949, où Ferhat Hached fut élu membre suppléant du comité exécutif. Mais en juillet 1950 déjà, le conseil national de l'U. G. T. T. décidait de rompre toute relation avec la F. S. M. car ses militants constatèrent bientôt que l'activité

de l'organisme syndical mondial était axée sur la politique étrangère de l'U. R. S. S. L'exclusion des syndicats yougoslaves de la F. S. M., après l'exclusion du Parti communiste de ce pays du Kominform, fut l'illustration la plus frappante de cette politique.

Jusqu'en 1945, à la fin de la guerre mondiale, les travailleurs de Tunisie étaient groupés dans une seule centrale syndicale, la C. G. T. En 1946, les communistes ayant réussi à obtenir les manettes de commande de l'union départementale jouèrent la carte nationaliste en créant une organisation indépendante de la C. G. T. métropolitaine, l'Union syndicale des travailleurs de Tunisie (U. S. T. T.). Mais en fait, l'U. S. T. T. reste très liée à la C. G. T. et au Parti communiste tunisien et ses deux principaux leaders Hassen Sadaoui et Poropone sont membres du comité central de ce parti. En 1947, l'U. S. T. T. adhéra à la F. S. M., où elle est toujours affiliée du reste. Son influence sur les masses tunisiennes très peu éduquées est certaine grâce à ses méthodes démagogiques. Ses moyens d'action sont puissants, car elle dispose de cadres et d'une quinzaine de permanents issus du Parti communiste et formés par lui, et elle jouit d'avantages acquis autrefois par la C. G. T. C'est ainsi qu'elle possède à Tunis un centre médico-social qui a un pouvoir d'attraction très grand et qui reçoit une subvention gouvernementale annuelle de 400 000 fr. L'U. S. T. T., tout en recherchant l'unité d'action avec l'U. G. T. T., ne manque aucune occasion de battre en brèche l'influence de cette dernière en rivalisant avec elle, par exemple, dans les secours à apporter aux grévistes. Cependant, malgré ses moyens financiers considérables, ses nombreux permanents, l'U. S. T. T. est en nette perte de vitesse et doit grouper, pour autant qu'on peut le juger, environ 10 000 adhérents, qui souvent ne payent même pas leurs cotisations. Les centres de Tunis, Bizerte et Ferryville sont ses points d'appui les plus importants.

La Confédération française des travailleurs chrétiens (C. F. T. C.) n'a que peu d'importance, son recrutement ne pouvant porter des fruits chez les indigènes qui sont musulmans C'est surtout dans certains milieux de fonctionnaires français qu'elle recrute ses effectifs qui doivent se monter à 1500 membres environ. Son action est souvent calquée sur celle de la C. G. T.- F. O..

Cette dernière, grâce à un groupe de militants avertis présidé par René Malé, et malgré l'absence de permanents, se développe tant chez les travailleurs européens que tunisiens, ces derniers pouvant constituer peut-être la majorité des adhérents. F. O. recrute un noyau important d'affiliés chez les fonctionnaires des services publics, des P. T. T., des municipalités et du gouvernement, mais le secteur privé la préoccupe beaucoup et c'est dans cette direction que le recrutement se poursuit. Certes, la tâche est difficile en raison des moyens financiers restreints, des longues distances, de la faiblesse des cadres musulmans. Il faut aussi savoir que F. O. est le

plus jeune mouvement syndical de Tunisie, puisqu'il date de 1946, époque de la constitution de l'U. S. T. T., au moment où une petite minorité de militants reste groupée dans la C. G. T. pour adhérer en 1948 à F. O., lors de la scission de la centrale métropolitaine.

Toute l'action syndicale en Tunisie est compliquée par les grandes distances. Qu'on sache que les centres miniers sont à 500 kilomètres de Tunis, à 230 kilomètres de Sfax. Un réseau de routes admirables sillonne le pays, une seule voie ferrée existe, ce qui veut dire que tout mouvement syndical qui veut progresser doit avoir ses propres moyens de locomotion.

Il faut admirer ceux qui œuvrent dans de semblables conditions et les féliciter des résultats déjà acquis. C'est un aspect qui ne doit pas laisser indifférents tous ceux qui avec la C.I.S.L. veulent apporter un standard de vie convenable à tous les hommes. Ceci explique aussi les raisons pour lesquelles ce pays connaît encore des conditions d'existence semblables à celles de nos ancêtres.

D'autre part, le développement de la condition humaine dépend aussi en partie de la lutte contre l'analphabétisme qui reste en Tunisie, comme dans les autres pays de l'Afrique du Nord, un problème dont l'importance n'échappe pas à ceux qui veulent la liberté, l'indépendance.

Algérie

La délégation séjourna plus de neuf jours en Algérie, passant par Bône, Constantine, Alger et Oran, circulant en automobile, en chemin de fer et en avion. Elle prit langue avec les représentants des deux mouvements nationalistes, Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (M. T. L. D.) et l'Union démocratique du manifeste algérien (U. D. M. A.), et fut reçue par M. le ministre Marcel Nægelen, gouverneur général de l'Algérie, avec lequel elle a eu un entretien très long et animé, par M. Flinois, maire d'Oran et président de l'Assemblée algérienne, alors en session. Les membres de la délégation prirent également langue avec M. Préciosi, directeur de la Sécurité sociale, ainsi qu'avec M. Bertrand, député à l'Assemblée algérienne et ancien secrétaire de l'union départementale d'Oran de l'ancienne C. G. T., sans compter les militants de la C. G. T.-F. O. de Constantine, Alger et Oran. C'est dire que les contacts les plus divers ont été recherchés afin de pouvoir se faire une idée aussi complète et juste de la situation politique et syndicale.

Les délégués ont remporté des sentiments assez mélangés en ce qui concerne la compréhension mutuelle entre les tendances ouvrières anticomunistes. Il semble bien que l'esprit de clan soit une réalité, notamment à Alger, que des luttes d'influence sourdes sévissent jusqu'au sein même du gouvernement général et que cet état de fait affaiblisse dans une certaine mesure le syndicalisme

libre. Cependant, comme il s'agit d'un problème intérieur français, il serait discourtois d'y insister.

Selon les données statistiques officielles, l'Algérie compterait 9 millions d'habitants, bien que d'autres personnes autorisées, tel M. le président de l'Assemblée algérienne, évaluent la population à 11 millions d'âmes. Un million d'Européens, en grande majorité des Français, forment un noyau appréciable ayant une influence politique et économique immense. Des milliers d'Italiens et de Maltais habitent surtout les départements d'Alger et de Constantine, tandis que des milliers d'Espagnols vivent dans celui d'Oran, où les Européens sont les plus nombreux. La population musulmane, en majorité arabe, compte des minorités berbères, dont la plus importante est celle des Kabyles. Cette population augmente bon an, mal an de 150 000 et pose des problèmes angoissants aux pouvoirs publics, tant du point de vue économique et social que de celui de la lutte contre l'analphabétisme. Les Juifs sont une minorité active, plus de 100 000, noyée dans la grande masse des Français en application du décret Crémieux qui, en 1870, naturalisa en bloc tous les Israélites.

L'Algérie est aussi un pays de production agricole (céréales, vignes, fruits, cultures industrielles, etc.), mais où la propriété n'a de loin pas la grandeur constatée en Tunisie. Cependant, cette propriété est encore appréciable, puisqu'en moyenne chaque propriétaire européen possède 90 hectares, alors que le propriétaire indigène possède en moyenne 17 hectares. On compte que 6 musulmans sur 7 travaillent dans l'agriculture, alors que l'industrie, le commerce et les services publics occupent 320 000 travailleurs.

Le sous-sol algérien contient des gisements immenses, mais l'extraction de ces minerais est encore fort modeste. Il y a peu de combustibles minéraux; cependant, il semble exister quelques perspectives à venir dans le domaine du pétrole. On commence aussi à équiper le pays en production d'énergie électrique.

Cette situation explique aussi pourquoi le mouvement syndical trouve un terrain aride à son développement. Etant donné le statut politique de l'Algérie, les syndicats sont affiliés aux centrales nationales françaises. A l'exception d'un petit secteur tenu par la Confédération française des travailleurs chrétiens, la C. G. T. (à influence communiste) occupait et occupe aujourd'hui encore une position très solide avec ses trois unions départementales. En 1946, ses effectifs groupaient de 180 000 à 200 000 adhérents, alors qu'on les estime à moins de 100 000 aujourd'hui.

La scission au sein du mouvement syndical français eut ses répercussions quelques mois plus tard en Algérie. C. G. T.-F. O. fut, semble-t-il, tout d'abord un mouvement de fonctionnaires, le plus souvent membres du Parti socialiste S. F. I. O. Du fait que le gouverneur général, membre de ce parti, avait des liens avec certains

militants F. O., cette situation contribua à permettre de répandre dans l'opinion ouvrière, notamment dans les milieux indigènes, que F. O. n'était qu'un instrument de la politique gouvernementale. Cette réputation fut encore accentuée à la suite de l'aide que l'administration aurait accordée à F. O., aide qui est apparue comme une intrusion du gouverneur général dans les affaires syndicales. La réaction de nombreux militants fut de rester dans la C. G. T. ou de constituer des syndicats autonomes. Cette malheureuse situation se trouve particulièrement réalisée à Alger et dans une moindre mesure à Oran et Constantine. Chez les fonctionnaires, la position de F. O. est encore faible, beaucoup plus solide dans les municipalités, les services publics, les P. T. T. Dans les ports, les communistes tiennent encore de très fortes positions, mais la délégation a constaté un revirement dans le sens d'une augmentation de F. O. chez les dockers. F. O. se développe dans les mines, notamment dans celles de phosphate du Kouif, de fer de l'Ouenza, de Bréira, dans le centre charbonnier de Kenadsa. La situation est moins bonne dans la métallurgie, le bâtiment et il n'y a pas d'organisation dans l'agriculture. A part le secteur public, où les Européens sont en majorité, le secteur privé groupe essentiellement des musulmans, presque tous illettrés et dont les conditions d'existence sont souvent précaires.

La C.G.T., qui jouit de l'appui du Parti communiste, a les moyens d'entretenir un corps de secrétaires permanents, dispose de moyens de locomotion rapides, ce que malheureusement ne connaissent pas les militants F. O. Un de ceux-ci nous déclarait que pour se rendre à une réunion d'une heure, ou un peu plus, dans une section de mineurs, il lui fallait à peu près trois jours de voyage, alors que s'il possédait une auto il en aurait pour vingt-quatre heures.

Par ces quelques remarques, on peut donc se rendre compte combien il est difficile pour F. O. de se développer. Il faudrait pouvoir lui procurer les moyens de mettre sur pied une phalange de militants donnant tout leur temps au mouvement syndical, de motoriser ces permanents, de former des cadres solides dans les milieux indigènes, d'imprimer et de diffuser la presse syndicale libre. La délégation a formulé un certain nombre de suggestions et propositions qui sont étudiées par la C. I. S. L., mais qui ne peuvent pas faire l'objet d'une publication, du moins pour le moment.

Maroc

Ensuite des circonstances, la délégation syndicale ne passa que peu de jours au Maroc, essentiellement à Rabat et Casablanca, où elle eut de nombreux entretiens avec des éléments indigènes, syndicalistes ou non, des membres de C. G. T.-F. O., presque tous fonctionnaires français, des membres influents de l'Istiqlal, mouvement nationaliste, et, en l'absence de M. le résident général de France,

le général Juin, retenu par une session du Conseil du gouvernement, avec M. le ministre Marchat, directeur du Cabinet diplomatique de la résidence, et M. Margat, directeur du Travail.

Ainsi que nous l'avons déjà écrit dans le chapitre des considérations générales, le pouvoir réel est détenu par le représentant de la France, qui administre le pays par l'intermédiaire de la Direction des affaires chérifiennes, la Direction de l'intérieur et le Secrétariat général du protectorat, services qui lui sont directement rattachés. Un gouvernement marocain, le « Makhzen », composé du grand vizir et de quatre vizirs, n'a pratiquement aucun pouvoir. Par ailleurs, il existe des administrations néo-chérifiennes (Finances, Agriculture, Commerce, Travaux publics, Santé publique, Travail) dirigées par des Français et rattachées au Secrétariat général du protectorat, auprès desquelles sont des délégués du grand vizir.

Le résident général a créé une institution représentative qui peut être considérée comme un conseil privé et non comme un organe de l'Etat marocain. Il s'agit du Conseil du gouvernement, organisé en cinq collèges (deux français, deux musulmans, un israélite). Un seul collège musulman est élu, c'est celui représentant les professions industrielles, agricoles et commerciales. Les membres des autres collèges sont désignés par le résident général.

Au point de vue démographique, on peut supputer la population à environ 9 millions d'âmes, population qui augmente chaque année de plus de 200 000 âmes. La population européenne groupe quelque 380 000 personnes, dont près de 300 000 Français. D'autre part, les israélites, au nombre d'environ 200 000, vivent en bonne intelligence avec les musulmans. La grande majorité de la population musulmane est d'origine berbère, alors que les dialectes berbères ne sont parlés que dans les régions de l'Atlas.

Malgré tous les efforts de la France, l'analphabétisme est encore très étendu et la scolarisation totale des enfants indigènes se heurte à d'énormes difficultés qu'on ne saurait sous-estimer. C'est un élément qui peut avoir une grande influence sur l'évolution politique du Maroc.

Le Maroc est un pays essentiellement agricole (céréales, cultures maraîchères, fruits, vignobles). Près de 5000 colons européens y cultivent 1 million d'hectares, alors que plusieurs centaines de milliers de paysans indigènes exploitent près de 4 millions d'hectares. Le pays semble s'orienter vers l'industrialisation au fur et à mesure de la mise en valeur des autres ressources naturelles par l'exploitation des gisements miniers importants de phosphate, cobalt, fer, plomb, zinc, charbon, pétrole et la construction de barrages. Les phosphates du Maroc assurent au monde le 25% de ses besoins.

Il y a de grandes différences d'appréciation quant à la répartition de la main-d'œuvre entre les renseignements fournis par les sphères résidentielles et les milieux nationalistes. Alors que les der-

niers estiment le nombre des salariés agricoles à 1 100 000 individus et ceux des milieux non agricoles à 400 000, les premiers les estiment respectivement à 180 000, non compris ceux des services de l'Etat, des services publics, des services concédés (tabac) et des entreprises nationalisées (mines de phosphate), et 526 000. Ces différences d'optique ne facilitent guère la poursuite de la recherche d'une solution à certains problèmes. Néanmoins, on peut croire que 1,5 million de Marocains sont uniquement occupés dans l'agriculture et plus de 600 000 dans le commerce, l'industrie, les services publics et l'artisanat.

La situation matérielle du peuple marocain laisse encore beaucoup à désirer et un énorme travail syndical devrait être poursuivi pour l'améliorer. Mais voilà, une sérieuse entrave à ce travail existe, c'est qu'on ne reconnaît pas le droit syndical aux Marocains. Aujourd'hui encore, un indigène peut être poursuivi pour s'être affilié à une organisation syndicale; cependant, on doit à la vérité déclarer que les autorités ferment les yeux sur le fait que des milliers de Marocains sont aujourd'hui affiliés à une centrale syndicale, où ils assument un certain nombre de fonctions.

La C. G. T.-F. O. s'est surtout développée dans le secteur public (fonctionnaires, travailleurs de l'Etat, à l'exception des cheminots); dans le secteur industriel, elle groupe la majorité dans le tabac et elle a pris pied dans les phosphates. Dans ces deux derniers secteurs, un certain nombre de musulmans sont organisés.

La C. F. T. C. (travailleurs catholiques) ne compte que des adhérents français, fonctionnaires, employés, cadres et cheminots.

Quant à la C. G. T., elle est certainement la plus forte centrale syndicale. Nous avons eu le sentiment que la scission du mouvement syndical métropolitain n'a pas eu la même signification au Maroc qu'en France. Un grand nombre de syndiqués français non communistes, appartenant même au Parti socialiste S. F. I. O., sont restés dans la C. G. T. De plus, l'immense majorité des salariés marocains syndiqués sont non-communistes et liés au mouvement nationaliste. De l'avis des leaders de ce mouvement, la C. G. T. est actuellement au Maroc la seule organisation ouvrière de lutte. C'est un point qui devra être vérifié lorsqu'une délégation pourra rester plus longtemps dans ce pays que ce ne fut le cas pour nous.

La C. G. T. possède une presse bien diffusée parmi ses membres; elle cherche à maintenir son influence en essayant de s'attacher le mouvement nationaliste en ne suivant pas une politique foncièrement communiste. C'est une habileté à laquelle on ne peut répondre qu'en obtenant que le droit syndical soit reconnu aux Marocains au même titre qu'aux Européens et que, ce droit étant reconnu, des syndicats démocratiques comme F. O., ou même une centrale marocaine ouverte à tous les travailleurs, quelle que puisse être leur race, soient susceptibles d'un développement groupant l'énorme masse des ouvriers, non seulement industriels, mais aussi agricoles.

Cette œuvre de grande importance doit retenir toute l'attention de la C. I. S. L., qui devra étudier la mise en œuvre de mesures audacieuses et réalistes en accord avec ceux de nos amis français qui veulent contrebalancer l'influence communiste en Afrique du Nord, au Maroc en particulier.

La délégation n'a pas pu se rendre compte de visu des conditions de vie à l'intérieur du pays, mais ce qu'elle a pu voir à Casablanca, notamment dans les « Bidonvilles » par exemple, a été suffisant pour déclarer qu'il y a urgence à ce qu'un effort gigantesque soit poursuivi sur le plan du syndicalisme démocratique, en vue d'apporter dans ce pays des conditions d'existence plus décentes, assurant à tous les travailleurs un minimum de sécurité matérielle compatible avec le XX^e siècle.

Conclusions

Nous aurions beaucoup d'autres points à développer; certains ont juste été esquissés; mais là n'est pas notre propos, car nos suggestions et propositions devaient avant tout être faites à la C. I. S. L.

Cependant, après ce voyage, nous pouvons déclarer que jamais encore nous n'avions touché si bien du doigt tout ce que la lutte syndicale a déjà apporté à nos pays occidentaux. Ceci ne veut pas dire que nous devons nous coucher sur nos lauriers et attendre que les pays moins évolués aient atteint notre standard d'existence. Mais ce périple nous a montré que d'autres peuples ont besoin de notre compréhension agissante pour connaître à leur tour un mouvement syndical efficient, susceptible d'étendre sur toute la terre les bienfaits améliorant la condition ouvrière. Ce faisant, nous apporterons notre contribution pour assurer à tout homme la liberté, le pain, la paix.

Appel aux travailleurs tchécoslovaques

A l'occasion des élections syndicales aux conseils d'ateliers en Tchécoslovaquie, la Confédération internationale des syndicats libres adressa un manifeste aux travailleurs de ce pays. Il est d'une telle importance que nous n'hésitons pas à le reproduire intégralement. Il contribuera à l'information de nos lecteurs sur la situation en ce pays.

La Confédération internationale des syndicats libres à Bruxelles, qui groupe les organisations syndicales de cinquante-neuf pays, suit au jour le jour le sort et les luttes de la classe ouvrière dans les pays soumis à la dictature stalinienne. Les ouvriers organisés dans des syndicats libres ne reconnaissent pas pour vos représentants les dirigeants des syndicats étatisés, qui prétendent parler en votre nom, quoique non seulement ils ne défendent pas vos droits et vos inté-